

**Objet : Culture - médiathèques - convention avec Sandrine BEAU, écrivaine**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer avec Madame Sandrine BEAU, écrivaine, une convention dans le cadre de la manifestation « Partir en livre », pour deux journées d'intervention auprès des classes de CM1 et CM2 des écoles de Vescemont, Lepuix, Anjoutey et Rougemont-le-Château, les jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023 ainsi qu'une rencontre dédicace vendredi 23 juin à partir de 17h00 à la médiathèque de Rougemont-le-Château,

**Article 2** : de verser la somme de 950,00 € TTC pour deux journées d'intervention selon la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse 2023.

**Article 3** : ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- SGC Belfort 2 – antenne de Giromagny

**Visa préfectoral**

Etueffont, le 02 mai 2023,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

